

Conseil Municipal

lundi 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingtième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 14 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Fêtes, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera.

EXCUSES : M. JENDRASZEK Michel par pouvoir à M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick par pouvoir à M. ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane par pouvoir à MME MAES Françoise, M. KLEE Alain par pouvoir à MME SOLTANI Nacera, MME MARTINACHE Sonia par pouvoir à M. LACAILLE René.

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie

OBJET : 2023-2-07

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS POUR L'ANNÉE 2023

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1611-4,
Vu la commission des finances du 09 mars 2023,
Vu la délibération n° 2023-2-04 en date du 20 mars 2023 approuvant le Budget Primitif pour 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer au CCAS une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023 pour un montant de 305 000 €.

DIT que le montant de la dépense sera imputé sur le budget de la commune au compte 657362 et enregistré en recette sur le budget du CCAS au compte 74748.

PRECISE que ce montant sera réévalué et pourra donner lieu à une régularisation en cours d'année afin d'équilibrer le budget du CCAS.

AUTORISE le versement de la subvention en plusieurs fois en fonction des besoins de trésorerie du CCAS.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Résultats de vote :

Pour : 23 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole, M. JENDRASZEK Michel est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick est un vote par pouvoir de ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane est un vote par pouvoir de MAES Françoise, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie.

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de SOLTANI Nacera, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. Fontaine Jean-Paul